

Bruxelles, le 11 mars 2015
(OR. en)

6863/15

OJ/CONS 13
JAI 159
COMIX 104

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Objet:	3376 ^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE (Justice et affaires intérieures)
Date:	12 et 13 mars 2015
Heure:	10:00, 10:00
Lieu:	Bruxelles

A. JEUDI 12 MARS 2015 (10 HEURES)

AFFAIRES INTÉRIEURES

1. Adoption de l'ordre du jour

Délibérations législatives

2. Approbation de la liste des points "A"
6864/15 PTS A 19
3. Divers
 - Informations communiquées par la présidence au sujet des propositions législatives en cours d'examen

Activités non législatives

4. Approbation de la liste des points "A"
6865/15 PTS A 20

5. Questions concernant le Comité mixte:
 - a) Pressions migratoires: tendances et nouvelles actions
6565/1/15 REV 1 JAI 111 ASIM 12 FRONT 47 RELEX 162 COMIX 92
 - b) Feuille de route du gouvernement grec sur l'asile pour 2015 (prolongement du plan d'action révisé de la Grèce sur l'asile et la gestion des migrations)
6817/15 ASIM 13 COMIX 101
 - Informations communiquées par la présidence

6. Lutte contre le terrorisme: suite donnée à la déclaration faite le 12 février par les membres du Conseil européen et à la déclaration conjointe de Riga faite le 29 janvier par les ministres de l'UE chargés de la justice et des affaires intérieures
 - Mise en œuvre des mesures
6891/15 JAI 160 PESC 242 COSI 31 COPS 61 ENFOPOL 57 COTER 43
SIRIS 15 FRONT 51 COPEN 72 DROIPEN 24

7. Divers
 - Échange des données des dossiers passagers (PNR) avec le Mexique et l'Argentine (demande de l'Espagne)
6857/15 GENVAL 7 JAI 158 AVIATION 37 DATAPROTECT 28 CODEC 306

B. VENDREDI 13 MARS 2015 (10 HEURES)

JUSTICE

Délibérations législatives

8. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) **(première lecture)**
 - Orientation générale partielle¹
 - 6833/15 DATAPROTECT 26 JAI 156 MI 144 DRS 18 DAPIX 30 FREMP 45
COMIX 102 CODEC 295
+ COR 3
 - 6834/15 DATAPROTECT 27 JAI 157 MI 145 DRS 19 DAPIX 31 FREMP 46
COMIX 103 CODEC 296
+ COR 1
+ COR 2

9. Proposition de règlement du Conseil portant création du Parquet européen
 - Débat d'orientation
 - État des lieux
 - 6318/1/15 REV 1 EPPO 18 EUROJUST 48 CATS 33 FIN 126 COPEN 54 GAF 4

10. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant l'aide juridictionnelle provisoire pour les suspects et les personnes poursuivies privés de liberté, ainsi que l'aide juridictionnelle dans le cadre des procédures relatives au mandat d'arrêt européen **(première lecture)**
 - Orientation générale
 - 6603/15 DROIPEN 20 COPEN 62 CODEC 257
+ COR 1 (de)

11. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) **(première lecture)**
 - Orientation générale
 - 6643/15 EUROJUST 59 EPPO 20 CATS 37 COPEN 67 CODEC 266 CSC 49
+ REV 1 (sl)

12. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil visant à favoriser la libre circulation des citoyens et des entreprises en simplifiant l'acceptation de certains documents publics dans l'Union européenne, et modifiant le règlement (UE) n° 1024/2012
(première lecture)

- Orientation générale partielle¹
6812/15 JUSTCIV 40 FREMP 36 CODEC 283
+ ADD 1

13. Divers
- Informations communiquées par la présidence au sujet des propositions législatives

Activités non législatives

14. Divers

o
o o

En marge du Conseil:

Réunion du COMITÉ MIXTE (JEUDI 12 MARS 2015 – 12 HEURES)

1. Pressions migratoires: tendances et nouvelles actions
 - Échange de vues
6565/1/15 REV 1 JAI 111 ASIM 12 FRONT 47 RELEX 162 COMIX 92
2. Feuille de route du gouvernement grec sur l'asile pour 2015 (prolongement du plan d'action révisé de la Grèce sur l'asile et la gestion des migrations)
 - Informations communiquées par la délégation grecque
6817/15 ASIM 13 COMIX 101
3. Divers
 - Informations communiquées par la présidence au sujet des propositions législatives en cours d'examen

¹ Lorsqu'il adopte une orientation générale après que le Parlement a adopté sa position en première lecture, le Conseil n'agit pas au sens de l'article 294, paragraphes 4 et 5, du TFUE.